



Coss Infos

«Bisbille» autour du nom de la gare

Le Conseil communal admettrait «Cossonay-Penthalaz»

Par
Claude-Alain Monnard

Dans sa séance du lundi 12 décembre, le Conseil communal de Cossonay a accepté à la quasi unanimité de ses membres (une seule abstention) le préavis municipal 15/2011 précisant que le nom de la gare de Cossonay pourrait être modifié afin de prendre en compte sa territorialité et les revendications recevables de la Municipalité de Penthalaz. Il décide de soutenir la dénomination «Cossonay – Penthalaz» et d'exclure toute autre solution dans laquelle le nom de Cossonay serait absent.

«Historique» et tentatives diverses

Au moment où l'on parle de plus en plus de collaboration et de «fusion de communes», vue de l'extérieur, cette «guéguerre» autour d'un nom de gare paraît complètement surréaliste! Et pourtant, depuis des dizaines d'années, le sujet est «chaud».

En parcourant «Le Cancanier», journal de la commune de Penthalaz, on

- de 1909 à 1911, d'importants travaux ont eu lieu à la gare, dont l'extension de la station et la modification du nom de la gare qui devient «Cossonay»

- en 1913, le chef de district et la direction des CFF sont informés que la Municipalité de Penthalaz a décidé le maintien et la désignation de la gare telle qu'elle existe sur le bâtiment de la station: «Penthalaz-Cossonay»

Mais les choses ne se sont pas passées comme cela et «Le Cancanier» ne développe plus son historique, évoquant un certain flou!

Or, dans son préavis municipal N° 15/2011, les autorités de Cossonay relèvent des points intéressants, comme l'extrait d'une lettre du 14 décembre 1948 adressée par le Directeur du premier arrondissement des chemins de fer fédéraux à la Municipalité de Penthalaz qui revendiquait le changement de nom de la gare: «En 1896 déjà, alors que la question lui était soumise par la Direction du chemin de fer Jura – Simplon, le Département fédéral des Postes et des chemins de fer a décidé que la station devait porter le nom de Cossonay seulement. Nous regrettons



Cette dénomination crée la «bisbille».

MAC

lité de Penthalaz renouvela sa requête en septembre 1964, requête rejetée, tout comme le recours qu'elle formula le 10 mars 1965 au sujet de cette décision. Intéressant de savoir que ce recours fut traité par le Conseil fédéral!

Un dossier

Suite au dépôt d'un postulat en date du 6 septembre 2007, les Autorités de Penthalaz ont effectué de nombreuses démarches dans le but de changer le nom de la gare «Cossonay» en «Penthalaz» et elles ont effectué, le 24 février dernier, une demande formelle à l'Office fédéral des transports (OFT).

La Municipalité de Cossonay avait jusqu'au 31 décembre pour se déterminer. Dans ce but, elle s'est appuyée sur l'Association de la Région de Cossonay – Aubonne – Morges (ARCAM) pour constituer un dossier. Ce dernier porte l'accent sur la défense du nom de Cossonay en tant que région, et démontre l'importance de cette gare pour le développement économique et touristique des communes utilisatrices situées sur la rive droite de la Venoge.

Bref argumentaire

Durant la dernière décennie, Cossonay et Penthalaz ont connu une forte expansion. Ce dynamisme régional n'est pas étranger au rap-

prochement entrepris par les deux communes qui se sont appuyées sur le travail de l'ancienne association régionale de l'ARC. Elles ont été confirmées en centre bipolaire dans le Plan directeur cantonal en 2008. Cette décision les unit dans leur développement futur. La fonction de ces centres est fondamentale et elle va encore se développer dans les années à venir. Ôter le nom de Cossonay se trouve donc en complète contradiction avec le rôle que doit jouer ce centre régional.

En termes d'accessibilité, la gare CFF se trouve sur le territoire de Penthalaz et dessert Cossonay par le funiculaire CG. Les réseaux des transports publics s'articulent sur ces deux centres: celui de la gare et celui situé au départ de Cossonay-Ville. Ils rayonnent d'un côté comme de l'autre pour relier les autres communes concernées par la desserte de ladite gare qu'on peut donc qualifier de «régionale». Sa fonction n'est pas uniquement de desservir les deux communes concernées par ce litige, elle constitue aussi une porte d'entrée pour deux districts. Ôter le nom de Cossonay à la gare signifie enlever un atout de développement pour la région et le district de Morges qui se reconnaît dans cette dénomination.

Suite page 5



Une gare à vocation régionale.

MAC

apprend, dans le «Hors série» no 1 de 2008, que:

- de 1853 à 1859, Penthalaz a vendu passablement de terrain aux CFF

- en 1855, inauguration de la station de Penthalaz

- 1897, arrivée du Funiculaire

dans ces conditions de ne pouvoir donner satisfaction aux pétitionnaires et ce faisant, nous confirmons la teneur de la lettre No 37872/III adressée le 6 octobre 1914 au Conseil municipal de votre commune.» Signalons encore que la Municipa-

Coss Infos



Brèves

Fêtes de fin d'année-fermeture des bureaux

Les bureaux de l'administration communale seront fermés durant les fêtes de fin d'année du vendredi 23 décembre 2011 à 17h00 au mercredi 4 janvier 2012 à 7h30. En dehors des jours fériés officiels, du personnel sera présent; en cas d'urgence vous pourrez joindre l'administration communale durant les heures de bureau au no 021 863 22 00.

Calendrier 2012-Ramassages des déchets

Le calendrier 2012 vous donnant toutes les informations utiles au sujet du ramassage des déchets durant l'année 2012, sera distribué à toute les familles et entreprises de Cossonay et d'Allens d'ici la fin de l'année. Merci d'y faire bon accueil et de le conserver! Des exemplaires supplémentaires seront disponibles au secrétariat municipal et à l'office de la population. ■

Taxe «Voirie» Prestations complémentaires AVS

Récemment chaque famille ou habitant a reçu par courrier postal un bordereau pour le paiement de la taxe 2011 pour la collecte, le transport et le traitement des déchets, communément appelée taxe voirie. Il est rappelé que les personnes qui sont au bénéfice des prestations complémentaires AVS ont droit à un rabais de Fr.74.- un sur la taxe complète dont le prix est de Fr. 230.- (hors TVA).

Pour obtenir ce rabais, elles voudront bien se présenter au bureau de la bourse communale, bâtiment administratif, rue Neuve 1, durant les heures de bureau et présenter les documents usuels de l'AVS attestant leur état de bénéficiaire de ces prestations. La Municipalité précise qu'elle ne peut pas obtenir la liste de ces personnes en raison des dispositions de la loi sur la protection des données personnelles. ■

Conseil communal

Durant le premier semestre 2012, le Conseil communal siégera à 3 reprises. Les séances sont prévues les 20 février, 23 avril et 25 juin. ■

Suite de la page 4

La gare CFF est importante pour le développement touristique des deux régions. Elle est lieu de référence pour les visiteurs et la signalisation routière se base sur Cossonay comme point de repère. «Effacer» le nom de la gare signifie créer la confusion pour les conducteurs qui voudraient s'y rendre.

Ouverture de la Municipalité de Cossonay

La Municipalité reconnaît que certains arguments développés par la Commune de Penthalaz sont recevables. Au mois de mai dernier, les



Importance de la gare pour le développement économique des communes situées sur la rive droite de la Venoge. MAC

conflit car elle présente un intérêt pour les deux communes. Il semble donc évident que le nom de Cossonay doit subsister et que celui de Penthalaz pourrait être ajouté. Une appellation «Penthalaz-Cossonay» ou «Cossonay-Penthalaz» serait conforme à la loi en vigueur et se rapporte à de nombreux exemples de dénomination cantonale, comme Lonay-Préverenges ou Puidoux-Chexbres.

Conclusion

Espérons donc que le bon sens prendra le dessus et que les exécutifs des deux communes pourront dorénavant consacrer leur temps exclusivement aux dossiers porteurs et n'oublient pas non plus le sens des mots «coopération» et

«complémentarité»... ainsi que leur application! ■

Selon le rapport cité plus haut, Cossonay doit impérativement être maintenu en raison:

- de son poids démographique dans la région qui lui confère un rôle de centre;
- de son poids en matière d'emploi;
- du regroupement d'équipements régionaux sur son territoire;
- de sa position centrale au sein de la région et particulièrement du secteur 4 de l'ARCAM;
- de son emplacement de carrefour routier;
- de son rôle régional dans le développement du tourisme et de l'économie locale. ■



En 1896, la Direction du chemin de fer Jura-Simplon soumettait déjà cette question au Conseil Fédéral.

Préfets des deux districts concernés ont organisé une rencontre entre les exécutifs pour tenter de trouver une solution. Cette médiation a échoué du fait que la Municipalité de Penthalaz n'accepte qu'une possibilité, soit «Penthalaz», ce qui est inadmissible aux yeux de nos autorités. Cossonay a donc fait preuve d'ouverture en admettant d'associer le nom de «Penthalaz» à celui de «Cossonay» pour former le nom de «Cossonay-Penthalaz».

Position de l'ARCAM

Dans le «Rapport technique et argumentaire» d'octobre 2011, l'ARCAM conclut que la gare doit être un nœud de rapprochement plutôt que de



Joyeux Noël et bonne année 2012

La Municipalité et les Services de l'administration communale